

## 6 Société et Culture

## Religion / Crise au sein de l'Église évangélique du Gabon

## Appel à l'organisation d'un synode national extraordinaire

AEE

Libreville/Gabon

Suite aux perturbations que connaît, de nouveau, depuis quelque temps, l'Église évangélique du Gabon (EEG), une frange des pasteurs, sous la conduite de Benjamin Belui B'Ondo, s'est réunie dernièrement pour réclamer la tenue de cette assemblée.

L'ÉGLISE évangélique du Gabon (EEG) traverse à nouveau une crise, c'est du moins ce qui apparaît, en suivant les

explications du pasteur Benjamin Belui B'Ondo, lors d'un point-presse organisé dernièrement au quartier Nzeng-Ayong G.P. Une communication à laquelle assistaient les pasteurs Jean-Marie Emame Minko, ancien président de cette institution religieuse, Rostand Ella et quelques fidèles.

Le pasteur Benjamin Belui B'Ondo, principal orateur du jour, n'est pas allé par quatre chemins. Après avoir fait la genèse de l'EEG, et les différents soubresauts traversés, a planté le décor : « Le président actuel de l'EEG ne fait plus l'affaire. Il est temps qu'il démis-

sionne. C'est pourquoi, nous appelons à l'organisation d'un synode national extraordinaire ».

Cette frange des pasteurs reprocherait à l'actuel président de l'EEG, Jean-Jacques Ndong Ekwaqhe, arrivé à la tête de cette institution, il y a deux ans, de se livrer à une chasse aux sorcières. En effet, le pasteur Benjamin Belui B'Ondo soutient que tous les hommes d'églises qui refusent de se soumettre à la vision du pasteur-président sont automatiquement écartés, s'ils ne sont pas mis en retraite anticipée (le cas récemment de huit pasteurs). Avec comme



conséquence, la suppression des salaires. Sans omettre le cas de certains autres pasteurs logés par l'église, qui seraient sommés de libérer leurs domiciles.

De ce fait, une tournée de sensibilisation des fidèles est prévue dans les quatre régions synodales, pour amener ces derniers à adhérer à l'idée de l'organisation d'un synode national extraordinaire.

Le pasteur Belui a également appelé à l'arbitrage du chef de l'État, afin qu'il s'investisse personnellement sur ce dossier.

Le point-presse qui sera animé ce samedi par le pasteur président de l'EEG, permettra sans nul doute d'en savoir un peu plus sur ce qui s'apparente à un procès.

## Front social/ A la suite d'une assemblée générale du Syndicat national des Télécommunications (Synatel)

## Embellie en perspective à Gabon Télécom?

F.B.E.M

Libreville/Gabon

ALORS qu'une grogne de ses agents (tantôt se manifestant par des grèves, tantôt tacite) secoue depuis plusieurs mois déjà Gabon Télécom, va-t-on assister à une embellie du climat de

travail au sein de cette société? Cette question, quoique posée à de nombreuses reprises, méritait à nouveau de l'être, mercredi dernier, au sortir de l'assemblée générale du Syndicat national des agents des Télécommunications (Synatel), au Centre national des communications (Cenacom). Ces assises avaient

pour but d'amener les personnels à se prononcer sur la signature ou non d'une convention d'établissement proposée par leur employeur, lundi dernier. Elle s'est soldée par un "oui" massif.

L'effet positif majeur de ce "oui" est l'harmonisation des salaires tant réclamée entre les agents de l'an-



cienne Gabon Télécom et ceux de Libertis, à compter du 20 avril prochain (les deux entités ne font plus qu'une depuis leur fusion en 2007). Autre avancée en perspective, le paiement des émoluments liés à la cession des 5 % des actions de l'État aux travailleurs, prévu lors de l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai prochain. Une prime qui trouve son fondement, pour rappel, dans les dispositions de l'article 7.3.1 du pacte d'actionnaires. Ou, enfin, le bonus, initialement versé en fonc-

tion des performances économiques de l'entreprise, qui sera désormais une prime fixe, mais pérenne, pour tous les agents. Même si ces derniers la voulaient selon son principe d'origine, c'est-à-dire en fonction des performances économiques réalisées.

Le secrétaire général adjoint du Synatel, Brice Darius Mbélé, a confié, au sortir de la rencontre, que même si la totalité de leurs revendications n'a pas été accordée dans ce document, « on se contente de ce qu'on a, faute

de mieux ». Et d'expliquer qu'ils ont d'autant plus accepté la signature de cette convention, que « cette fois, l'employeur ne nous conditionne pas cela par la signature d'une trêve sociale de trois ans, comme auparavant. Aussi, le Synatel garde le droit de manifester ou de déposer un préavis de grève s'il constate qu'il y a des choses qui ne sont pas normales », a-t-il prévenu.

Cette question d'embellie prend enfin tout son sens lorsqu'on sait que les conclusions d'une précédente "AG" du Synatel, le 31 mars dernier, laissaient présager d'une nouvelle grève. La direction générale de Gabon Télécom, sentant certainement le danger approcher, a initié une rencontre avec les leaders syndicaux, lundi dernier, pour proposer cette signature de convention sans conditions.

Il ne reste plus qu'à espérer qu'elle soit respectée par les différentes parties, en vue de revenir à un climat de travail serein au sein de cette entreprise.

## Journée nationale de la femme

## Samedi 16 avril férié, chômé et payé

LE ministre du Travail et de l'Emploi porte à la connaissance des employeurs et des travailleurs que, conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°00484/PM/MTE du 26 mai 2004, la journée nationale de la femme est célébrée le 17 avril de chaque année. Toutefois, pour l'édition 2016, cette manifestation aura exceptionnellement lieu ce samedi 16 avril 2016. Par conséquent, la journée du samedi 16 avril 2016 est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire.

## Education/Au lendemain de la suspension de son mouvement de grève

## La Conasysed reconnaît plusieurs avancées

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

Entre la poursuite de la régularisation des situations administratives des enseignants du pré-primaire, et le paiement des vacances des examens, ou encore la restitution des différentiels des salaires aux ayants-droit, la coalition syndicale se réjouit de voir de nombreux points inscrits dans ses revendications trouver des solutions.

C'EST le samedi 10 avril dernier que la Convention nationale des syndicats du secteur de l'éducation (Conasysed) a suspendu son mouvement de grève, au cours d'une assemblée générale ayant réuni plusieurs de ses adhérents, dans l'enceinte de l'école publique Martine- Oulabou. Jusqu'au 31 mai prochain, les membres de cette coalition syndicale entendent opérer un "repli stratégique" pour permettre aux uns et aux autres de recharger leurs batteries et de revenir, le moment venu, pour poursuivre le



combat dans le grand groupe de la Dynamique unitaire, dont le cahier de revendications se trouve actuellement sur la table du gouvernement. Toutefois, la Conasysed reconnaît que plusieurs avancées ont été enregistrées dans le cadre de sa lutte. En effet, la poursuite de la régularisation des situations administratives des enseignants du pré-primaire est effective, tout comme l'a été la restitution des bons de caisse séquestrés à plusieurs enseignants.

Autres points positifs obtenus, le respect de la date de la journée de l'enseignant (le 23 mars), l'évaluation des APC (Approche par compétence) acceptée par le gouvernement, la mise à la

disposition des enseignants du primaire des bulletins des notes et l'organisation du concours interne d'entrée à l'École normale supérieure (ENS) pour les conseillers et inspecteurs des cycles pré-primaire et primaire. Cependant, d'autres réponses sont encore attendues, selon eux. Il s'agit, entre autres, du paiement de la PIP (Prime d'incitation à la performance) 2015, le règlement des cas d'omission de la Pife (Prime d'incitation à la fonction enseignante), le paiement des rappels, soldes, pension-retraite, etc., la prime d'éloignement et du rétablissement du salaire de Solange Koumba, surveillante générale à l'école communale A de Tchibanga.

## APPEL A CANDIDATURE

Consultants nationaux pour appuyer le renforcement du cadre légal et réglementaire de la Politique Nationale de Protection Sociales (PNPS) du Programme de Coopération Gabon- UNICEF.

Lieu de dépôt: Bureau Sous Régional de l'UNICEF - Maison des Nations Unies, Pont de Gué-Gué Bâtiment B, 5<sup>e</sup> étage Libreville Gabon

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF) recherche deux consultants nationaux

Profil recherché (Candidatures féminines fortement recommandées)

Au minimum un master 2 en sciences sociales avec un focus sur les questions de politiques sociales; Au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité sociale au Gabon.

Les termes de référence détaillés du projet, ainsi que le formulaire P11 des Nations Unies sont disponibles à la Réception de l'UNICEF.

La durée de la consultation est de un (1) mois et demi.

Le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation, une copie du diplôme le plus élevé, un CV détaillé et le formulaire P11. Les dossiers devront être déposés sous pli fermé portant la mention «Consultant(e) national(e) PNPS» au plus tard le Mardi 19 avril 2016 à 12H00 à la réception du Bureau de l'UNICEF - Maison des Nations Unies, Pont de Gué-Gué Bâtiment B, 5<sup>e</sup> étage Libreville, Gabon Tel : 07 99 99 31 / 06 22 92 82 / 05 09 12 41.

